

La vidéo-protection prévue pour bientôt

Deux principaux dossiers ont été abordés lors du dernier conseil municipal. D'une part l'acceptation d'un devis relatif à l'installation de caméra de vidéo-surveillance. D'autre part, le Conseil souhaite obtenir un délai quant à sa décision concernant la concession d'hydrocarbures dite « de Montplonne ».

Lors de la première séance de rentrée du conseil municipal jeudi, Gérald Michel le maire a soumis à ses collègues différents dossiers.

Vidéo surveillance. Le nouveau devis de la société IRIS en charge du projet de déploiement de la vidéo-protection sur le territoire de la commune a été soumis aux élus. Engendrant une économie de plus de 11 000 € par rapport au devis initial de 66 454 € HT grâce au remplacement des batteries prévues pour alimen-



L'une des dix caméras de vidéo-protection sera installée au city-stade.

ter les dix caméras par un raccordement au réseau électrique, il a été bien sûr approuvé par l'assemblée.

Il faudra cependant y ajouter la sécurisation de l'accès au local technique qui sera installé à la mairie dans l'ancienne

salle du cadastre ainsi que le devis de la société Gepelec pour les travaux de génie civil de raccordement au réseau.

L'opération devrait bénéficier d'une subvention de 31 965 € au titre de la dotation d'équipement des territoi-

res ruraux (DETR).

Concession d'hydrocarbures dite « de Montplonne ». Le Conseil avait à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique concernant la prolongation du permis de recherches d'hydrocarbures aux sociétés Galli Coz SA et Tethys Oil AB jusqu'au 31 décembre 2039. Ce dossier très controversé qui a été présenté pendant la période estivale n'a fait l'objet ni d'une rencontre préalable avec les maires ni de réunion d'information publique. En conséquence le Conseil a sollicité le préfet de la Meuse pour obtenir un délai supplémentaire afin d'émettre un avis éclairé et organiser une réunion avec les représentants de la société Galli Coz SA et les élus des six communes concernées.

Divers. Suite à la demande de la préfecture de préciser les niveaux de délégations au

maire, le juge pouvant annuler ses décisions en cas d'imprécision, le Conseil a pris une nouvelle délibération les reprenant en détail et en fixant le cas échéant les niveaux.

Ont été désignés délégués au sein de l'association des communes forestières de Meuse : José Vanhamme titulaire et Xavier Rolin suppléant.

La brocante et la fête patronale sont annulées cette année en raison de la crise sanitaire.

11 440

C'est l'économie engendrée sur le projet de vidéo-protection par le remplacement des batteries alimentant les caméras par un raccordement au réseau électrique.